

nom du musée : **Musée régional d'Auvergne à Riom**



adresse internet :

téléphone : 04 73 38 17 31

propriétaire des collections : **Riom et Riom communauté**

gestion du musée : Riom communauté

volume des collections : **3000 objets**

date de validation du PRD : 29 septembre 2010

L'essentiel des collections du Musée régional d'Auvergne est issu de collectes et de dons effectués au moment de la création du musée (dans les années 1950-1960) et encore aujourd'hui. Quelques objets remarquables ont été déposés par l'État, parfois en provenance de l'ancien musée d'ethnographie du Trocadéro ou issus directement d'enquêtes réalisées par l'équipe des chercheurs du CNRS rattachés au Musée National des Arts et Traditions Populaires.

Comme ce fut souvent le cas pour les musées d'Arts et Traditions populaires créés dans la lignée de leur aîné le musée national, les collections sont surtout représentatives du monde rural au XIX^e siècle. On retrouve les thématiques mises en place par Georges-Henri Rivière comme la chasse et la cueillette, les travaux des champs, les fêtes et coutumes... ainsi qu'une « entité écologique » autrement dit une reconstitution d'un intérieur des Hautes-Combrailles.

Les points forts de ces collections sont les textiles et plus précisément le costume féminin, le mobilier domestique, ainsi que les objets monoxyles comme une remarquable table réalisée dans un tronc d'arbre ou des passettes à rubans (petits métiers à tisser portatifs).

LE RÉCOLEMENT DÉCENNAL AU MUSÉE RÉGIONAL D'Auvergne

Le récolement n'a pas commencé mais l'inventaire informatisé des collections a été effectué durant ces dix dernières années. Un important travail de conservation préventive des collections a accompagné l'inventaire. Aujourd'hui, les projets d'amélioration du bâtiment et du stockage permettent d'appréhender le récolement avec sérénité.

En effet, les objets sont marqués, pesés, mesurés, rangés par matériaux et types. Les fiches informatiques sont toutes dotées d'images (minimum deux), la localisation de l'objet est notée, son marquage et son constat d'état (daté) également.

Chaque lieu : salle, vitrine, réserve possède un nom et renferme un type d'objets précis. Le choix de la logique de travail s'effectuera par localisation. Le récolement débutera par les réserves puis les salles d'exposition, puis le cas échéant, par les lieux de dépôts extérieurs. L'équipe chargée du travail est constituée des deux personnes qui ont déjà effectué le travail d'informatisation des collections et conditionnement des objets. Le matériel est constitué d'un ordinateur, d'une caméra et du logiciel d'inventaire. Lorsque le récolement du contenu d'une salle est terminé, un document papier est imprimé sous forme de planche contact de 10 fiches, avec image, numéro de fiche, numéro d'inventaire et réponses aux questions spécifiques au récolement : présence du bien dans les collections, localisation, état du bien, marquage, conformité de l'inscription à l'inventaire.

Une note de synthèse accompagne ce « PV intermédiaire » qui est soumis au conservateur en chef, au conseil communautaire et à la DRAC. Cette mission obligatoire de récolement fonctionne comme une sorte d'audit sur les collections, leur état de conservation et leur stockage, dans le but d'améliorer leur conservation. Les élus de la collectivité sont ainsi sensibilisés à l'importance de ce travail réalisé en « coulisses ». Les agents du musée ont été mis à contribution. Une grande campagne de dépoussiérage des tableaux a en effet accompagné le travail de récolement, encadré par une formation préalable des agents, dispensée par un restaurateur. D'autres objets ont été reconditionnés.